




---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2019**


---

<b>Date de la convocation :</b>	24/06/2019
<b>Début de séance :</b>	19h00
<b>Fin de séance :</b>	19h45
<b>Présents :</b>	M Michel ARCHANGE, Maire M Christian DOVA, Adjoint M Eric AUBERT Mme Isabelle BISSON Mme Renée FAUQUE M Jean-Jacques TRAUTMANN
<b>Absent(es) excusé(es) :</b>	M André BONNEFOY M Maurice FORNO Mme Claire MIRAS
<b>Absent(es) :</b>	
<b>Pouvoir(s) :</b>	M André BONNEFOY à M Michel ARCHANGE M Maurice FORNO à M Eric AUBERT Mme Claire MIRAS à M Christian DOVA
<b>Secrétaire de Séance :</b>	M Jean-Jacques TRAUTMANN
<b>Conseillers en exercice :</b>	09
<b>Conseillers présents :</b>	06
<b>Conseillers votants :</b>	09

**Ordre du jour :**

<b>1</b>	Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	Décisions prises par le Maire entre le 13 mai et le 02 juillet 2019 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° 25/2018 du 28 mai 2018
<b>3</b>	Motion de soutien aux agents de la DGFIP
<b>4</b>	Mise en place d'un groupe de travail afin de finaliser l'opération de dénomination et numérotation des voies communales
<b>5</b>	Questions diverses

---

**1 Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal**


---

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 mai 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

**Le Conseil Municipal**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le procès-verbal du 16 mai 2019, aucune remarque n'étant formulée.

---

**2 Décisions prises par le Maire entre le 13 mai et le 02 juillet 2019 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° 25/2018 du 28 mai 2018**


---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n° 2018/25 en date du 28 mai 2018, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Monsieur le Maire expose les décisions suivantes :

.../...

- **Décision n°01/2019** du 14 mai 2019 :  
*Signature de l'arrêté n° 2019/11 accordant la concession d'un terrain dans l'ancien cimetière communal, n° AC-51, de 4,66 mètres superficiels, pour une durée de 30 ans, à Monsieur Albert ARCHANGE à l'effet d'y fonder une sépulture de famille pour inhumation en caveau, moyennant la somme de 699,00 € en principal et de 25,00 € de droit fixe forfaitaire d'enregistrement.*
- **Décision n°02/2019** du 13 juin 2019 :  
*Signature de certificats administratifs attestant qu'il ne sera procédé à aucune augmentation de loyer des logements communaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.*
- **Décision n°03/2019** du 14 juin 2019 :  
*Signature d'un contrat de service avec la société ARG Solutions dans le cadre du RGD pour la mise en conformité du service d'hébergement des actes d'état civil pour un montant de 600,00 € TTC et pour la révision du tarif annuel de 288,00 € à 408,00 €.*
- **Décision n°04/2019** du 18 juin 2019 :  
*Signature d'un avenant de prolongation de délais de 5 mois pour les lots de 01 à 05 du marché public 2018MP01 pour la réhabilitation de la maison du village en deux logements locatifs sociaux.*
- **Décision n°05/2019** du 18 juin 2019 :  
*Signature d'un avenant au marché public 2018MP01-05 avec l'entreprise E.T.E. pour un montant de 595.20 € pour la réalisation de la prestation supplémentaire d'alimentation des radiateurs électriques ; mode de chauffage retenu.*

**Le Conseil Municipal**  
**Où l'exposé de Monsieur le Maire**  
**Et en prend acte.**

---

### **3 Motion de soutien aux agents de la DGFIP**

---

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.2121-29 alinéa 4 et l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Il expose que le projet de loi de finances 2019 publié au journal officiel du 30 novembre 2018 annonce des mesures mettant en cause le réseau comptable des finances publiques et menaçant l'intérêt local qui s'attache à maintenir un service de proximité au bénéfice des collectivités territoriales avec la présence effective d'un comptable public pour un conseil avisé concernant les budgets et un suivi au quotidien de la gestion communale.

**Le Conseil Municipal**  
**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**  
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**EMET** le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie à l'échelle d'une communauté de communes.

---

### **4 Mise en place d'un groupe de travail afin de finaliser l'opération de dénomination et numérotation des voies communales**

---

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à la dénomination et numérotation des voies communales et d'en effectuer l'enregistrement sur la Base Adresse Nationale (BAN) afin de faciliter le repérage des adresses pour les services de secours, la Poste, les GPS, les autres services publics ou commerciaux et notamment l'accès à la fibre.

Il expose également qu'une proposition avait été faite en 2016 par La Poste pour une prestation comprenant :

.../...

.../...

- Un diagnostic et audit des voies
- Une étude de terrain
- La nouvelle dénomination des voies et la numérotation des accès aux voies
- La mise à jour du Guichet Adresse pour l'ensemble de la commune

Afin d'éviter les frais correspondant à cette prestation et s'élevant à 2 915,12 €, Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail présidé par le Maire et composé d'élus volontaires, de l'agent technique et de l'agent administratif.

Ce groupe sera en charge de finaliser cette opération afin d'en déterminer le coût (en fourniture de plaques et poteaux), d'en établir le plan de financement et d'effectuer une demande de subvention dans le cadre du CDST 2017/2019.

La dénomination des voies communales sera ensuite présentée à l'assemblée.

**Le Conseil Municipal**  
**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**  
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DESIGNE :**

Monsieur Michel ARCHANGE, Mairie et Monsieur Eric AUBERT, Conseiller pour finaliser cette opération et recueillir les éventuelles suggestions des usagers.

---

## 5 Questions diverses

---

5.1- Un point est fait sur l'avancement des travaux de réhabilitation de la maison du village en deux logements locatifs sociaux.

5.2- Un point est fait sur l'avancement de la procédure de l'élaboration du PLU.

5.3- Afin de soulager l'agent technique, les œufs du poulailler communal seront recueillis et distribués par un usager volontaire.

5.4- La réparation de la plomberie du bistrot et le remplacement d'un frigo hors service n'ont à ce jour pas été effectués ; des devis ont été demandés.

5.5- Eric AUBERT signale une fuite au chauffe-eau de la salle polyvalente ; l'agent technique procèdera à sa réparation.

5.6- Eric AUBERT signale que les cartes d'accès à la déchetterie doivent être récupérées à Apt ; l'agent administratif contactera le SIRTOM pour proposer que les cartes soient adressées par voie postale ou récupérées par Jean-Jacques TRAUTMANN, délégué au SIRTOM

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, la séance est levée à 19h45

Fait à Saint-Trinit,  
Le 05/07/2019

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Jacques TRAUTMANN

Le Maire,  
Michel ARCHANGE




